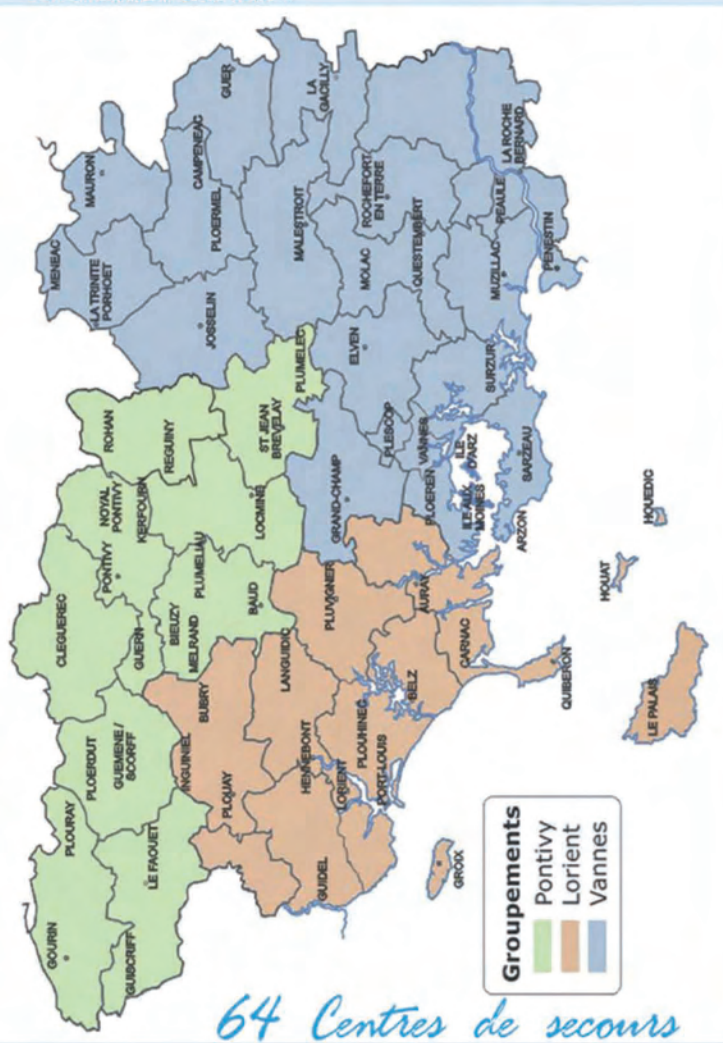


Rejoignez les Sapeurs-Pompiers
du Morbihan



Pour toutes informations

prenez contact avec :

- Le centre d'incendie le plus proche de votre domicile
- Le bureau du volontariat du SDIS 56

Tél : 02 97 54 56 12

E-mail :
volontariat@sdis56.fr



Un engagement citoyen

AIDER SECOURIR PROTÉGER



Rejoignez les **2400**
Sapeurs-Pompiers Volontaires
du Morbihan

www.sdis56.fr



02 97 54 56 12 - volontariat@sdis56.fr



Le SDIS 56 c'est :

64 centres d'incendie et de secours
sur le département du Morbihan

Bureau communication
40, rue Jean Jaurès
PIBS – CP 38
56308 VANNES Cedex
Messagerie: com@sdis56.fr

Devenir Sapeur-Pompier Volontaire pour...

- **Vivre** un engagement quotidien au service des autres en parallèle de son métier ou de ses études
- **Intégrer** une équipe active et soudée autour de valeurs humaines
- **Etre utile aux autres**
- **Exercer** une activité riche en expériences

Engagement



Pour être Sapeur-Pompier Volontaire, vous devez :

- ✓ Avoir au moins 16 ans
 - ✓ Satisfaire aux conditions d'aptitude médicale et physique
 - ✓ Être en position régulière au regard des dispositions du code du service national
 - ✓ Jouir de vos droits civiques
- Vous avez l'esprit d'équipe et de la disponibilité, rejoignez les Sapeurs-Pompiers Volontaires du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Morbihan.

Vous êtes recrutés pour une période de 5 ans renouvelable. Vous bénéficiez d'une couverture sociale dans le cadre de vos activités et percevez des vacances horaires pour le temps passé en intervention et en formation.

Missions



Acteurs au quotidien de la sécurité, vous assurez les missions suivantes :



- ✓ Le secours d'urgence
- ✓ La lutte contre les incendies
- ✓ Les opérations de sauvetage de biens et d'animaux
- ✓ Des missions de sauvetage aquatique en zone cotière

En complémentarité avec les Sapeurs-Pompiers Professionnels, vous participez à des missions de sécurité civile et vous êtes animés par la même volonté : sauver des vies, protéger les biens et l'environnement. **Vous constituez l'un des maillons essentiels du secours de proximité.**

Formations



Pour être opérationnel, vous suivez des formations adaptées à vos missions :



- ✓ La formation initiale
 - 250 heures sur 3 années maximum
- ✓ La formation continue
 - 36 heures par an les années suivantes

Ces formations sont intégralement prises en charge par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Morbihan